



Maison Départementale des Personnes Handicapées

CONTRIBUTION DU CERTIFICAT MÉDICAL À LA MDPH

Introduction

- Issues de la fusion COTOREP et CDES, les MDPH se voient dédier une large mission qui va de l'accueil, de l'information et conseil, à l'accompagnement des personnes handicapées et de leur famille, aux fins d'accéder aux droits et prestations pour personnes en situation de handicap.
- Pas de pouvoir décisionnaire
- Pouvoir technique (/Equipe Pluridisciplinaire) ? ? CDAPH

Prestations

- RQTH et Orientations professionnelles (EA, ESAT ou CRP, CPO)
- CIN, CES et SDP, PCH
- AAH et son CPR, AEEH et Compléments
- Orientations scolaires, médico-éducatives et médicosociales
- Placements (foyer de vie, FAM, MAS)

CONTRIBUTION DU CERTIFICAT MEDICAL A LA MDPH

Définitions

Handicap

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société **subie dans son environnement** par une personne en raison d'une altération substantielle, **durable ou définitive** d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Art. L. 114 CASF

CONTRIBUTION DU CERTIFICAT MÉDICAL À LA MDPH

Définitions

➤ Invalidité

Attribuée par l'assurance maladie (médecin conseil) après qu'a été constatée une perte de la capacité de travail ou de gain des 2/3 causée par une maladie.

➤ Inaptitude

Notion propre à la médecine du travail et qui concerne un poste particulier ou un ensemble de postes dans une entreprise donnée. Il s'agit donc d'une notion relative.

➤ Incapacité de travailler

Prévue par l'art. L 821-1(2) CSS, qui désigne une incapacité quasi-absolue d'exercer quelque emploi que ce soit.

Place du certificat médical

- Responsabilité du rédacteur
- Identification du handicap
- Niveau d'intensité (**Taux d'Incapacité**)

Guide Barème:

TI < 50%

TI > 50 – 79%<

TI > 80%

Le CM nouveau; sa Bonne Rédaction

- Identité /Cachet avec n° adeli
- Description fonctionnelle/ Conséquences des déficiences
- Type(s) de demande(s)
- Compte (s) rendu(s) en rapport avec le handicap

CONTRIBUTION DU CERTIFICAT MEDICAL A LA MDPH

Conclusions

- Responsabilité du signataire
- De l'exploitabilité du certificat médical
- Chiffrer le PM pour toute demande de CES
- Taux d'Incapacité > 80%
- Compte rendu(s) médical(aux) en rapport avec le Handicap



Merci